



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## FICHE DE POSTE

fonction : chef du Département de l'Accompagnement et du Suivi des Politiques Educatives (DASPE)

### FICHE DESCRIPTIVE DU POSTE

Catégorie : A

### AFFECTATION

Administrative : Rectorat de l'académie de Créteil

Géographique : Rectorat de l'académie de Créteil – 4, rue Georges Enesco 94010 CRETEIL

Deuxième académie de France, l'académie de Créteil accueille près d'un million d'élèves dans les premier et second degrés. La présentation de l'académie de Créteil est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ac-creteil.fr/>.

Composée de trois départements de l'Est parisien (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), l'académie de Créteil couvre 53 % de l'Île-de-France. Elle compte plus de 4 millions d'habitants.

L'académie de Créteil se caractérise par des territoires fortement contrastés avec des zones urbaines, des villes nouvelles et des zones rurales, notamment dans le sud et l'est de la Seine-et-Marne.

L'académie de Créteil est dotée d'un budget de plus de 4.5 milliards € et de près de 82.000 emplois répartis entre 5 programmes budgétaires ministériels : premier degré, second degré, vie de l'élève, soutien, et enseignement privé.

Le DASPE est une des trois composantes de la DE (division des établissements), avec le DOS (département de l'organisation scolaire) et le DACSES (département d'accompagnement, conseil et suivi des établissements scolaires).

### MISSIONS

Organiser et animer les missions du DASPE dans ses deux composantes : le service des projets et des crédits et le service de la vie de l'élève (7 gestionnaires) ;

Construire, suivre et exécuter le budget de la division notamment pour les délégations de crédits aux établissements ;

Mettre en œuvre les politiques éducatives (école ouverte, plan numérique, projets d'établissement,...) ;

Assurer le suivi et l'organisation administrative de l'évaluation des établissements en lien avec le secrétariat général ;

Coordonner la gestion administrative et le suivi pédagogique du dispositif École ouverte ;

Organiser les procédures disciplinaires en appel ;

Coordonner l'organisation des élections lycéennes (CVL, CAVL, CNVL, CSE) ;

Organiser le suivi des associations partenaires ;

